

vacante par la mort du s. Guillimin, le Sr Beaudoin le jeune que nous avons proposé l'année dernière est mort ; dans le nombre de ceux qui assistent aux conférences de droit que tient le procureur général du Roy, nous ne voyons que le fils du s. Guillimin qui puisse quant à présent convenir en le faisant passer par le grade d'assesseur pendant un an ou deux, nous avons eu l'honneur de vous en expliquer les raisons " (24).

Le 26 avril 1741, le ministre répondait comme suit à M. de Beauharnois qui dans sa lettre commune avec M. Hocquart avait proposé M. Guillimin pour succéder à son père et dans une lettre particulière avait suggéré M. de Saint-Simon :

" Vous scavés que dez l'année dre il a esté réglé que la place de coner au con'el Sup'eur vacante par la mort du sr Guillemmin seroit reservée pour quelqu'un des sujets qui se sont adonnés à l'étude de la jurisprudence et qui suivent les leçons du pro'eur gen'al si l'on en disposoit a present pour quelqu'autre, ce seroit les priver d'un objet d'esperance et d'émulation qui leur a esté présenté ; en sorte qu'il ne m'est pas possible d'adopter la propo'on que vous avés faite du Sr de St. Simon pour cette place, et j'ay lieu de croire que vous le sentirés vous mesme. Supposé cependant que parmi les sujets dont je viens de vous parler il ne s'en trouve pas de capable de remplir cette place, et qu'il soit q'on d'en pourvoir quelqu'autre, je me souviendray des temoignages que vous m'avés rendus du Sr de St. Simon ; et je suis persuadé au reste que dans ce cas là M. Hocquart se portera a agir de concert avec vous, dès qu'il sera q'on d'un bon sujet " (25).

Dans un mémoire adressé par le roi à MM. de Beauharnois et Hocquart, le 12 mai 1741, nous lisons :

" S. M. est toujours satisfaite de l'attention que le Sr Hocquart paroît donner a l'administration de la justice ; et elle est persuadée qu'il ne se relachera point sur un objet

---

(24) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 73, f. 8.

(25) Archives du Canada, Série B., vol. 72, f. 164.